

APPEL À CANDIDATURE : JEUNES TALENTS POUR INTERVENTIONS STREET ART AU FESTIVAL INSPIRE

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Dans le cadre du festival Inspire, un festival d'arts dans le paysage qui réunit des artistes contemporains de renommée internationale, la Communauté de Communes Caux-Austreberthe souhaite offrir une opportunité à de jeunes talents de la scène du street art. Nous proposons la réalisation d'œuvres sur deux murs temporaires, constitués de toiles tendues de 20m². Ces créations seront exposées sur place pendant une durée d'un an. Deux artistes seront sélectionnés de manière paritaire.

DÉTAILS DU PROJET

- Période d'intervention : **Les artistes retenus interviendront entre le 31 mai et le 7 juin.**
- Présence obligatoire : **Les artistes devront être présents le 7 juin, jour de clôture de leur intervention, pour une présentation publique de leur œuvre.**
- Support : **Toiles tendues de 20 à 25 m², installées de manière temporaire, mais visibles pendant un an.**

La Communauté de Communes Caux-Austreberthe prendra en charge :

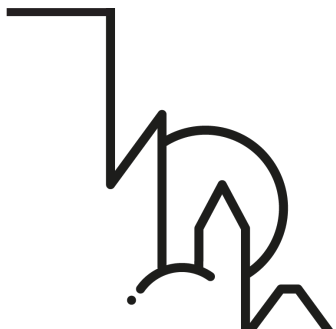
- Logement des artistes pendant la durée de l'intervention.
- Frais de déplacement aller-retour.
- Matériel artistique nécessaire à la réalisation des œuvres.

PROFILS RECHERCHÉS


Nous recherchons des jeunes talents, c'est-à-dire des artistes émergents ou en début de carrière dans le domaine du street art. Cela inclut :

- Artistes en début de parcours professionnel, qui ont récemment terminé leur formation artistique ou qui ont commencé à se faire connaître par des projets, expositions, ou interventions publiques.
- Artistes émergents, dont le travail a déjà été présenté dans des contextes locaux, mais qui n'ont pas encore une large reconnaissance dans le milieu de l'art contemporain ou du street art.
- Artistes autodidactes ou ayant suivi un parcours non académique, mais démontrant une solide maîtrise des techniques de street art et un potentiel créatif significatif.

Nous privilégions les profils créatifs, innovants et motivés à saisir cette opportunité pour développer leur pratique.



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 
ID : 076-247600646-20241007-DELB20240150-DE

» Eligibilité

Cet appel s'adresse aux jeunes artistes, émergents ou en début de carrière, spécialisés dans le street art.

» Dossier de candidature

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Portfolio présentant des œuvres antérieures, avec un focus sur les travaux de street art.
- Note d'intention : Une brève description de l'approche artistique que l'artiste souhaite adopter pour cette intervention.
- Les CV des artistes impliqués.
- Un calendrier prévisionnel des ateliers et de la réalisation de l'œuvre finale.

» Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Originalité et pertinence artistique de la proposition en lien avec le contexte du festival Inspire.
- Qualité et impact visuel des œuvres présentées dans le portfolio.
- Capacité à travailler sur un grand format (toile de 20m²).
- Engagement personnel et capacité à interagir avec le public le 7 juin.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

» Date limite de soumission

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 15 novembre 2024.

Adresse d'envoi : inspire@cc-caux-austreberthe.fr avec pour objet « **Candidature Jeunes Talents - Festival Inspire** »

» Renseignements complémentaires

Pour toute question relative à cet appel à projet, merci de contacter **Dany Da Costa** (inspire@cc-caux-austreberthe.fr)

» Calendrier du projet

- Sélection des candidatures par la commission culture : **Les artistes seront sélectionnés et informés de la décision au plus tard le 15 décembre 2024**
- Période de résidence : **31 mai au 7 juin**
- Présentation publique des œuvres : **7 juin**

» Engagements

Les artistes sélectionné.es s'engagent à :

- Respecter les dates de résidence et à être présents le 7 juin pour la présentation publique.
- Produire une œuvre qui restera en place pendant maximum un an.
- Collaborer avec les organisateurs pour toute question logistique (installation, matériel, etc.).

La Communauté de communes Caux-Austreberthe se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidature.